

QUÉBEC.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

BEURRE DE PREMIER CHOIX.

Le soussigné offre à vendre à son Bureau Quai de Napoleon, quelques Tinettes d'excellent Beurre à l'usage des familles privées. Il le reçoit maintenant des Paroisses d'éc. bas. Le Beurre à l'avantage d'être, déjà connu de plusieurs familles en conséquence il les prévient qu'il n'en a reçu qu'un petit nombre de Tinettes.

W. H. ROY, Quai de Napoleon. 1m

Québec, 10 novembre 1847.

FONDERIE ST. ROCH.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de mettre en opération près du chât. r de M. Nesbitt, rue du Prince Edouard.

UNE FONDERIE où ils exécutent avec le plus grand soin et le plus complètement possible tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier. Ils ont espéré que le public leur saura gré des sacrifices qu'ils ont faits pour mettre sur pied un établissement de ce genre et de leur part, ils se flattent que, par leurs constants efforts à le satisfaire, ils mériteront une part de son encouragement.

JACQUES MARCOTTE et CHARLES TERREAU, Rue du Prince Edouard St. Roch.

Québec, 12 novembre 1847.

CALENDRIER DU BAS-CANADA POUR L'ANNEE 1848,

A vendre par FRÉCHETTE & FRÈRE, Québec, 8 novembre 1847.

ECOLE DU SOIR DE M. W. THOM,

S'ouvrira LUNDI le 15 courant. Le cours d'instruction se bornera aux diverses branches d'une éducation Mercantile Anglaise. Rue Ste. Angèle N. 6

Québec, le 8 novembre 1847.

PARURES FASHIONABLES DE DAMES.

Les soussignées ont maintenant ouvert toute leur importation d'automne de costumes fashionables d'hiver pour dames, reçues de Londres et de Paris. L'assortiment est des mieux choisis et des plus complets et consiste en Mantoux, Mantellets, Visites, Bonnets, Chapeaux etc. Il sera offert à l'inspection demain matin.

WOOLRICH & LENNY, N. 4 Esplanade.

Québec, 5 novembre 1847.

PARURES FASHIONABLES.

Les soussignées reçoivent maintenant le reste de leurs importations d'automne de marchandises à la mode, ainsi que de CHAPEAUX, BONNETS, etc. etc., qui seront ouvertes et offertes en vente JEUDI prochain le 4 courant.

WOOLRICH & LENNY, N. 4 Esplanade.

Québec, 3 novembre 1847.

Souliers de Caoutchouc! Souliers de Caoutchouc!!!

Le soussigné vient de recevoir environ 1500 paires de souliers de caoutchouc à patente, pour messieurs et pour dames; il les offre à un très léger bénéfice au dessus du prix d'achat. Il a aussi quelques paires de caoutchouc pour dames article de première qualité. — Aussi en main un assortiment très étendu de souliers de caoutchouc de Para pour dames, pour messieurs et pour enfants, de toutes les grandeurs.

SAML. KING, No. 45 rue St. Jean près de la porte.

Québec, 15 octobre 1847.

A VENDRE A ST. NICOLAS,

LA propriété d'EDOUARD BAKER, consistant en deux QUAIS, l'un de 223 pieds sur vingt de largeur, l'autre de 50 pieds carrés; une Etable de 48 pieds sur 18; une grande Maison de 48 pieds sur 24, un lot de deux arpents de front sur environ 10 de profondeur; les quais et les bâtisses sont tout neufs et des meilleurs matériaux; borné par le moulin de St. Nicolas à l'ouest et à l'est par Louis Lambert, formant une magnifique résidence pour une personne qui désirerait établir une ligne entre St. NICOLAS et QUÉBEC. Cette propriété est située à environ dix arpents de la route Craig qui conduit aux townships de l'Est.

On peut connaître les conditions en s'adressant au propriétaire EDOUARD BAKER au steamer Hart, ou à J. GREAVES CLAPHAM, notaire public. On peut en donner la possession immédiate. Québec, 15 octobre 1847.

Le Répertoire National

ou Recueil de Littérature Canadienne.

ON peut s'abonner à cette publication à la Librairie de MM. FRÉCHETTE & FRÈRE, à la Librairie de MM. CORMAZIN, en s'adressant Franc de Port au soussigné, agent, ou à MM. LOWELL & GIBSON, Montréal.

F. VEZINA, Agent Rue St. Etienne No.

Québec, 12 novembre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de MATTHEW HAMMOND failli.

Les soussignés ont été nommés syndics à la dite faillite.

W. HOSSACK Jnr, La FROST, N. P.

Québec, 10 novembre 1847.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR FRÉCHETTE & FRÈRE, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES, No. 13, Rue La Montagne.

Nos Institutions, Notre Langue et nos Loix!

LE CHATEAU DE LA FRETTE.

Le donjon ou tour principale du château des Adrets avait quatre étages, auxquels on parvenait par des escaliers à vis appliqués à l'extérieur et protégés par de petites tours. Quelquefois cet escalier était creusé dans l'épaisseur du mur, ce qui était préférable en cas de siège. Le premier étage du donjon était affecté au logement des gens de service, à l'arsenal et la garnison du château; et comme il importait beaucoup, dans les prévisions d'un siège, de le mettre à l'abri des projectiles, il n'était percé que d'un très petit nombre de croisées étroites par où la lumière parvenait à peine à s'introduire. Ce premier étage du donjon était nécessairement très obscur. Beaucoup plus aérés, beaucoup plus clairs, le second et le troisième étages offraient des pièces un peu moins incommodes. Le troisième étage du donjon supportait quelquefois un balcon d'où le seigneur à certains jours de l'année, dans les grandes occasions, daignait se montrer à ses vassaux. Le quatrième et dernier étage était la plate-forme même de la tour, d'où la vue plongeait dans tous les sens sur la campagne et où l'on plaçait la cloche d'alarme. Telle était la destination du donjon. Plus tard, ce fut la tour placée le plus près de la porte d'entrée qui devint le séjour de prédilection des seigneurs. Ils ne la quittaient qu'au moment d'une attaque dirigée contre le château; dans ce cas, ils se hâtaient d'aller habiter le donjon, où il était plus difficile de les surprendre et de les vaincre.

La salle où se tenait la famille était la plus grande du château après la salle des armures. On l'appelait la salle ménagère. Sa seule parure était la cheminée, qui occupait tout le fond de l'appartement, sauf le coin où se dessinait une petite porte de sortie, cachée par un rideau de grosse serge verte ou violette. Son manteau, qui tombait en s'évasant comme un pavillon jusqu'au milieu de la pièce, offrait un sujet mythologique peint par les meilleurs artistes du temps. Voisins de l'Italie, les châteaux du Dauphiné ont été presque tous construits et décorés par de architectes et des peintres de cette intelligente contrée. Sur dix manteaux de cheminée, huit au moins représentaient les travaux d'Hercule, conception symbolique qui plaisait beaucoup et par-dessus tout à ces sauvages châtelains, aux yeux desquels rien n'était en parallèle avec la force. Les parquets des appartements étaient formés, ainsi que dans tous les autres châteaux, et cela jusqu'à la fin du XVIIe siècle, de chaux battue et aplânée. Les chambres suivaient à la file les principales dépendances du château, dont les combles restaient toujours vides. C'est l'économie moderne qui a créé les cinquièmes étages, les mansardes, les chambres des domestiques. Excepté le donjon, les autres tours n'étaient ordinairement habitées que jusqu'au tiers de leur hauteur; elles avaient partout, ainsi qu'à la Frette, des destinations distinctes. Le chartrier était dans une tour, le trésor dans l'autre, et, quand le château avait quatre tours, on y plaçait aussi la chapelle et la salle de haute-justice.

La salle ménagère était précédée d'une autre pièce moins privée et encore plus nue qui servait aux audiences, aux réceptions, et qui, si le degré de souveraineté du seigneur le permettait, se transformait en cour de justice. Une estrade grossière en occupait le fond; là le seigneur écoutait les plaintes, jugeait les différends et recevait la protestation des hommages. A mesure que la civilisation étendit ses bienfaits et ses douceurs, ces diverses distributions revêtirent quelque apparence de luxe. On vit alors, comme au château du baron des Adrets, les murs se couvrir de tapisseries en cuir damasquiné. L'or et la gaufre, appliqués au cuir avec un art qui pouvait manquer de délicatesse et de goût, mais non d'originalité, relevaient le fond sombre de ces tapisseries tannées, dont l'usage n'a entièrement cessé que vers le milieu du XVIIIe siècle. Quelques châteaux que la bande noire n'a pas déshabillés ont encore ce riche vêtement, ces tapisseries dont la cuirasse, comme l'écaillage du crocodile, repousserait le choc d'une balle. Le parquet de cette pièce, ainsi que celui de la salle ménagère, était jonché en hiver de paille fraîche, de feuilles de roseaux, de fougère ou d'algue marine comme en Bretagne. C'étaient

là les tapis des Bayard, des Jean-sans-Terre et des Clisson; le baron des Adrets n'en foulait pas d'autre. En été, la verdure remplaçait la paille; on répandait à profusion sur le parquet du foin, des mousses ou des feuilles de marronniers. Si ce tableau prêtait par hasard à la poésie aux yeux de ceux qui voient tout en beau, pourvu que tout ce qu'on leur montre soit loin, nous nous hâterions de le réduire à sa déplorable valeur. Nos seigneurs du temps passé n'étaient ni très soigneux, ni très propres, il arrivait que cette paille et cette verdure, peu souvent renouvelées, se changeaient vite en fumier, et d'autant plus vite que les chiens, toujours en grand nombre dans les châteaux, venaient y prendre leurs ébats.

La chambre à coucher, car d'ordinaire le château n'en contenait qu'une seule, ne brillait pas par un mobilier plus relevé; on n'y voyait guère qu'un lit de douze à quatorze pieds de large, dans lequel toute la famille du seigneur et le seigneur lui-même couchaient. Le long des murs de cette chambre étaient rangés des bahuts où l'on mettait les habits et le peu de linge qu'on possédait alors, l'usage des armoires n'ayant été connu que beaucoup plus tard.

La salle des aïeux offrait le portrait des principaux membres de la famille du baron des Adrets, et au-dessus de la porte on distinguait les armes de la maison. Elles étaient de gueule à la face d'argent, chargées de trois fleurs de lys d'azur rangées. Parmi ces portraits on voyait: Amblard de Beaumont, chancelier de la principauté du Dauphiné sous le dauphin Humbert II; — ensuite le portrait d'un autre Amblard de Beaumont, qui rendit hommage au dauphin de la terre de Montfort en 1428. Sous son portrait on lisait: Nobilitas et potens vis. Ce membre de l'illustre famille de Beaumont négocia la donation du Dauphiné à la France, fait immense dans notre histoire, et qu'on n'a pas apprécié à sa juste valeur. Venait ensuite le portrait du fils de ce second Amblard de Beaumont, et qui avait pour nom Aimar; il épousa Aimonette Alleman, dont il eut deux fils, Ainar et Jacques. — Après les portraits d'Ainar et de Jacques, qui fut nominativement seigneur de la bour-des-Adrets, venait celui de George de Beaumont, son fils. Ce George de Beaumont fut le père de François de Beaumont, le trop fameux baron des Adrets.

Le capitaine La Coche et le baron des Adrets, ne sachant comment passer leur temps au château de la Frette, s'avançaient souvent jusqu'en Savoie pour chasser l'ours dans les montagnes, et ils demeuraient des mois entiers au milieu de la neige. Dans une de ces luttes violentes, toujours pleines de périls, avec ces hôtes sauvages des solitudes, il leur arriva un jour un accident dont leur imprudence ne pouvait guère les mettre à l'abri, et qui décela ouvertement le caractère original et cruel du baron. Depuis un semaine, ils gagnaient de caverne en caverne, d'arbre en arbre, un ours d'une grosseur prodigieuse, à en juger par les trous qu'il creusait en marchant dans la neige. Ils se promettaient une chasse digne de leur intrépidité. Enfin, après bien des heures d'attente, ils voient venir vers eux de l'horizon la lourde masse, roulant, se dandinant, écrasant sous ses pattes des milliers d'aiguilles de neige. Les deux chasseurs avaient chacun leur redoutable arbalète à la main, des flèches à leur côté, et un large couteau à demi tiré de sa gaine, attaché à leur ceinture. Ils occupaient un plateau étroit qui n'avait qu'un seul point de communication avec la montagne d'où descendait notre ours, calme et heureux comme un souverain qui parcourt ses domaines. Tout autour de ce plateau régnait l'abîme. Il formait le dôme d'une plaine placée à soixante ou quatre-vingts pieds au-dessous de nos chasseurs. En fermant le passage à l'ours, il fallait qu'il fût tué sur le plateau ou qu'il roulât au fond du précipice, à moins cependant qu'il n'éventrât ses deux ennemis. L'événement allait à l'ider. Il était convenu d'avance entre le baron et le capitaine La Coche que des Adrets irait se placer entre le plateau et la montagne, afin de couper la retraite à l'ours, et que le capitaine l'attaquerait à coups d'arbalète. Dans tous les cas cependant, le baron devait, cela va sans dire, venir aussi en aide à son compagnon en décochant le plus de flèches qu'il pourrait contre la bête.

Deux hommes pareils attaquant un ours, l'issue ne semblait pas douteuse. Quand l'animal ne fut plus qu'à vingt pas environ, le capitaine

La Coche se démasqua et vint; le baron, non moins lesté, s'est déjà emparé du passage qui forme détroit entre le plateau et la montagne. La première flèche du capitaine traverse l'oreille de l'ours, qui pousse un léger cri et s'élançe contre son adversaire. Une seconde flèche le blesse au côté, ce qui ne l'empêche pas d'avancer toujours sur le capitaine, prodigieusement étonné, non de sa maladresse, car il a toujours atteint l'animal, mais de son malheur. Un peu ému, il lance rapidement un troisième trait à cinq pas de l'ours; mais la défiance du tireur fait cette fois dévier le coup, et la flèche s'engage dans les longs poils du ventre sans léser le cuir. L'ours tombe sur lui avec ses hurlements, ses yeux rouges, sa bave, sa langue écarlate et fourchue, et le menaçant d'une meurtrière accolade. Se voyant perdu et sans moyen de fuir, le capitaine La Coche, qui n'a que le temps de jeter son arbalète et de tirer son couteau, crie au baron des Adrets: A mon aide! Le baron ne bouge pas; il reste immobile, il regarde, il ne touche pas à la corde de son arbalète. L'ours qui va toujours son train, serre, presse, étreint contre lui le capitaine La Coche en roulant au bord du plateau, et si vite, si éssamment, que le malheureux chasseur n'a pas le geste assez libre pour lui enfoncer sa lame dans le cœur. Epouvanté, désespéré, étouffé par la pression, par l'halène chaude de la bête, il peut à peine crier: A mon aide! à mon aide! Mais l'homme, l'ours, le cri, le hurlement, arrivés au bord du plateau, tombent dans l'espace, dans l'espace éffrayant, que le baron, accouru pour être témoin de cette chute, mesure d'un regard plein d'une joie féroce.

Voilà un des plus voluptueux moments de sa vie: en retrouvera-t-il jamais d'aussi beaux? Un homme lancé dans l'espace et étouffé par un ours. Pendant plusieurs minutes, il se délecta de la vue du capitaine La Coche se débattant entre les griffes de l'ours et celles de la mort au fond du glacier. Mais, des deux ennemis, quel est donc celui qui se relève, se secoue, gagne un sentier de la montagne à travers la neige et remonte vers le plateau? Parbleu! c'est le petit capitaine La Coche, se dit le baron des Adrets; il a tué l'ours! En effet, soit que l'ours eût fait matelas sur cet autre matelas de neige, soit que l'heure du capitaine La Coche ne fût pas encore venue, il revenait en essayant le sang de son couteau avec de la neige.

— C'est toi, La Coche? — C'est moi, baron... puisque ce n'est pas l'ours. — Tu as donc tué l'ours? Eh bien! j'en suis bien aise... Le capitaine La Coche retenait sa colère. — Il paraît pourtant que vous n'avez rien voulu faire pour me procurer cet agrément. — La Coche, que c'est beau un homme qui tombe à pic d'une montagne! Il y avait de quoi être surpris de ce motif d'admiration. — C'est beau, dites-vous, baron... vous plaisantez... — C'est superbe! — Je ne m'en serais pas douté, murmura La Coche en se tâtant encore pour s'assurer que c'était bien lui. — C'est un spectacle dont je veux encore te régaler un jour, La Coche. — Tâchez seulement que je ne sois plus que spectateur, répliqua La Coche, ne comprenant encore rien à ce plaisir. (A continuer.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE DU CANADIEN.

PARIS, le 31 octobre 1847. (Suite.)

ANGLETERRE.—Si l'Angleterre avait moins à cœur sa politique extérieure, elle ne jouerait pas un rôle opposé à celui de la France, à l'époque actuelle. Son intérieur est dans l'état le plus déplorable, et elle s'en inquiète peu; car, la prévoyante qu'elle est, sait fort bien que les plaies de ses enfants se cicatrissent promptement, si l'air ne leur est pas interdit sur les autres points de la terre. Le ministère anglais ne redoute point les excès de ses administrés, mais il craint que l'âme de la vie du peuple anglais, son commerce, ne s'échappe un seul instant: aussi est-il au courant de toutes les intrigues des cours

et des gouvernements, s'entremet-il dans toutes les intrigues de cabinet, ne laisse-t-il trancher aucune question sans y avoir dit son mot, et maintient-il partout sa prépondérance intacte. Nous admirerions peut-être les Anglais, si nous ne nous sentions pas de force à lutter contre eux; mais nous les détestons parce qu'ils nous sacrifient trop souvent à leurs intérêts nationaux. Au surplus, ils jouent un jeu où nous pouvons prendre notre revanche, et lorsque nous entrerons en campagne avec des chefs aguerris, nous verrons qu'ils ne sont pas si invincibles qu'ils le font entre nous. Il nous semble même que nous obtiendrions alors plus de crédit dans l'esprit anglais: un peuple brave n'aime pas à vaincre sans péril, et ce qui me console est que nos voisins d'outre-mer ne sont pas assez injustes pour attribuer au peuple français les concessions trop faciles, et quelquefois déshonorantes, de son gouvernement.

Cet état d'indifférence pour le peuple anglais, dont on est sûr; cette habitude de ne voir qu'à l'étranger, qu'il faut toujours maintenir dans une dépendance fatigante, alors qu'on ne travaille que dans ses propres intérêts, devront nécessairement faire place à d'autres préoccupations, car on va se voir aux prises avec les difficultés des situations intérieures. La diminution du travail industriel est de plus d'un tiers; les usines se ferment, les fabriques cessent de fonctionner, les ouvriers se trouvent sans pain. On dit que les substances seront encore insuffisantes en Irlande cette année; le gouvernement devra peu compter sur les recettes de l'impôt forcé: les propriétaires ne paient pas les taxes, et disent aux agents du trésor: "Faites qu'on nous paie nos fermages!" Mais avant de payer, il faut que le fermier vive, et c'est justement ce qui lui vient de plus en plus difficile. Le chartiste vient de se réveiller: Fergus O'Connor, l'agitateur du peuple, passe en Écosse pour y recueillir des milliers de signatures en faveur de la charte, et la voix puissante d'O'Connell n'est pas là pour contenir l'agitation dans les bornes de la raison.

Les banquiers de la cité ont, à l'exemple de ceux de Liverpool, envoyé une députation aux ministres pour demander l'intervention du gouvernement et la suspension du bill de 1844, l'un des actes constatant la prospérité du ministère Robert Peel; le ministère actuel n'a pas voulu toucher à l'œuvre de son prédécesseur sans le consulter; une entrevue a donc eu lieu, et le résultat a été d'inviter la banque à étendre ses comptes, sans poser d'autres limites à l'émission de ses billets que celle qui résultera naturellement du taux d'escompte de 8 par 100, qu'on lui prescrit. Cette mesure a donné une haute satisfaction, et la bourse l'a accueillie par une hausse de 2 par 100. Mais comme rien n'est stable, on s'est bientôt aperçu que si le commerce était soulagé, l'Irlande n'avait pas encore de pain, ni les ouvriers d'ouvrage. Les fonds publics se sont ressentis de ces réflexions, et ils ont encore baissé. Si une guerre continentale éclatait au milieu de ce conflit, on ignore comment on s'en tirerait; heureusement que toute l'Europe n'est pas dans une meilleure passe.

ESPAGNE.—Tout est encore provisoire dans l'ordre ou plutôt le désordre de la dernière révolution. La reine Christine a repris sa puissance, qui n'est ni du goût de sa fille ni du goût du peuple. Il est probable que prévoyant une révolution prochaine, par suite de laquelle sa fille aurait des velléités d'abdication, elle a voulu entrer aux affaires, dans l'intérêt de la France, soit pour profiter de la révolution, soit pour diriger la succession. On a forcé le roi à se rapprocher de la reine, la violence qu'on lui a faite est égale chez la reine, la répugnance des royaux époux est réciproque: comment veut-on que ce ménage forcé produise de bons résultats? On a fait courir le bruit du suicide de la reine; mais si la mère ne la conduit pas à cette fin, il est probable qu'elle la rendra folle.

Narvaez a quitté le ministère des affaires étrangères, qui a été confié au duc de Soto Mayor; le duc de Valence conserve la présidence. Christine aurait envie de faire nommer le duc de Rienzas, son auguste époux, au ministère de la guerre; il est vrai que ce brave duc possède la plus brillante épée du monde par les diamants qui en ornent la poignée.

L'insurrection de la Catalogne est loin de s'apaiser: on annonçait dernièrement l'entrée d'une bande de 400 factieux. Les montemolinistes sont actifs; ils dirigent leurs batteries d'Angleterre, où l'on ferme les yeux, et pour cause, sur leur entreprise; les armes ne leur manquent pas, et Christine n'est pas encore au bout de ses projets.

PORTUGAL.—Ce pays est toujours en proie aux idées réactionnaires. Costa Cabral a grande chance de rentrer aux affaires, et les septembristes en profiteront pour reprendre leur attitude. Don Miguel est toujours là en évidence; il a été dernièrement malade; son médecin belge l'a guéri, et il l'a élevé au rang de médecin d'une Majesté. Miguel a de la patience; et comme le chat, il pourra prendre plus d'une souris.

ETATS-ROMAINS.—Le Pape continue ses réformes et soutient bien son caractère; il ne peut pas faire tout ce qu'il voudrait, car une foule de fonctionnaires rétrogrades restent en silence dans

es emplois publics et paralyaient toutes ses bonnes intentions; puis la diplomatie étrangère est encore la pour mettre obstacle à ses bonnes intentions en l'effrayant sur ses concessions trop larges faites au peuple.

La nouvelle consulte, sans être véritablement une institution représentative, tirera son origine de l'élection. Ses attributions sont fort étendues; elles embrassent l'examen du budget, la vérification des comptes publics et la préparation des affaires administratives ainsi que leur contrôle. Au lieu de porter le titre de députés, les membres ne seront que des *consultori*.

Ferraro n'est pas encore évacué; la garnison continue de passer sur le peuple. Plusieurs citoyens ont été attaqués ou blessés sans motif; mais on a tant à faire ailleurs que les Autrichiens en profitent.

ITALIE.—Le duc de Lucques vient de se décider à se débarrasser du souci du gouvernement de ses États; il vient d'abandonner en faveur du grand duc de Toscane, auquel ces pays étaient attribués, lorsque le duc de Lucques recueillait la succession de l'impératrice Marie-Louise ou plutôt le trône du duc de Parme. Le prince ne se réserve que les pays de familles, les titres de duc de Lucques, ses biens patrimoniaux et une pension à son épouse. C'est un joli prix de vente, surtout lorsque l'on n'est pas responsable des suites. Il continue ses concessions libérales.

SUISSE.—Les affaires deviennent de plus en plus graves; on est à la veille de se battre, et tout paraît dans un tel conflit qu'on a peine à démêler la fin de cette déplorable anarchie.

DEUX-SICILES.—A en croire les journaux bâillonnés de Naples, les insurgés qu'on traite de brigands sont vaincus; mais la vérité n'est pas dans ces assertions: les Calabres et les Siciles sont encore en pleine commotion, et les patriotes travaillent à frapper un grand coup.

BAVIÈRE.—Les chambres ont décidé que la presse serait à peu près libre; la censure sera au moins beaucoup adoucie. On parle de l'abolition de la loterie, et tout porte à croire que des institutions plus libérales seront mises à la place des restrictions apportées jusqu'ici.

RUSSIE.—Le choléra fait toujours des ravages. Le gouvernement français a nommé un commissaire de médecine pour en aller étudier les progrès. Il est probable que l'hiver fera plus que tous les soins de la science; mais au printemps prochain ce décidera le Tout-puissant, dont la main conduit ce fleuve!...

TURQUIE.—Le différend avec la Grèce est toujours dans le *status quo*, mais aucun pas n'est fait en avant.

TRIBUNAUX.—Un horrible assassinat a mis en émoi, mardi dernier, le quartier de Moore street, à Birmingham. Un brasseur, nommé Davies, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme; celle-ci, brutalement maltraitée chaque jour, avait porté plainte devant le magistrat, où Davies devait comparaître. Le matin, tandis que sa femme se lavait les mains, Davies s'approcha d'elle et la pria de retirer sa plainte; mais elle refusa. A la suite de quelques paroles aigres échangées entre eux, Davies, se penchant vers sa femme, s'écria: "Eh bien! non, tu n'iras pas!" En même temps, tirant de dessous ses vêtements un couteau, il le lui plongea dans la gorge. La malheureuse femme jeta un cri, fit quelques pas et tomba morte. Aux cris de sa servante Davies fut arrêté par quelques voisins. Traduit devant une commission d'enquête, il a été déclaré coupable et renvoyé devant les assises.

—Dans les premiers jours du mois d'octobre, une bande de voleurs a arrêté le courrier ordinaire des Fiume à Agram (Hongrie). Le conducteur a été tué, un voyageur a eu la main coupée et un autre a été volé de 1500 florins. Au moment où les voleurs étaient occupés à briser la malle qui contenait les dépêches, des chasseurs de la frontière sont arrivés et les ont mis en fuite. L'Archiduc Esienne, qui revenait de Fiume, a passé en voiture sur le théâtre du crime quelques instants avant.

—Si les homicides sont fréquents depuis quelques temps entre époux, il est encore des hommes qui ont honte des querelles maritales. Un habitant de la commune d'Earville est dernièrement une querelle avec sa femme et dans la chaleur de la dispute, s'oublia au point de lui administrer une correction assez rude. Le lendemain de la dispute, il chercha par des soins pressés à obtenir son pardon; sa femme fut inflexible, et le malheureux époux ne trouva rien de mieux pour apaiser son courroux que d'aller se pendre.

—La cour d'assise de la Haute Seine a condamné à cinq années de travaux forcés avec exposition, un facteur de la poste de Gy, convaincu d'avoir détourné plusieurs petites sommes envoyées de Paris par une jeune femme de chambre à sa pauvre mère.

—M... secrétaire-général de l'intérieur en Algérie, vient d'y être arrêté sur un ordre arrivé de Paris. On rapporte qu'il aurait reçu du syndic de la boulangerie d'Alger une somme de 4000 fr., provenant d'une souscription ouverte parmi ses confrères et destinée à obtenir le silence de l'employé sur de graves abus que les boulangers se permettaient au détriment des consommateurs.

—Les grands seigneurs anglais ne se font pas scrupule de mettre la main à la contrebande. Les douaniers viennent de faire une descente au château d'un duc et pair, l'un des plus riches seigneurs de l'Angleterre. Ils y ont trouvé 30 gallons de la meilleure eau de vie-de-France, mais qui n'ayant pas payé les droits a été saisie. En même temps le yacht de sa Grâce, le *Gipsy-Queen*, amarré dans le port de Portsmouth, a été mis sous séquestre comme récelant d'autres marchandises non déclarées et dont on porte la valeur à 10,000 livres sterling.

—Voilà une nouvelle manière d'assassiner sa femme, sans se trouver passible de la justice humaine. On avait prescrit à une malheureuse villageoise des environs de Fécamps et qui était dangereusement malade, des médicaments qui d'après l'avis des médecins devaient la sauver. Le mari se chargea d'aller les chercher à la ville. Il prit l'argent nécessaire puis se rendit à Péronne; mais au lieu de prendre le chemin du pharmacien, il prit celui du calaret et y resta 8 heures

consécutives. Etant revenu chez lui il n'y rencontra plus qu'un cadavre.

—L'aristocratie européenne paraît destinée à jouer un grand rôle dans les annales criminelles au temps où nous vivons et a donné de funestes exemples de dégénération. En Angleterre un lord William Payet se trouve sous une prévention d'esqueroquerie, pour avoir extorqué d'un solliciteur une somme de 9000 fr., en échange de laquelle il lui avait promis une place, que la pauvre dupe attend encore. En Russie, le général Trischatny, aide-de-camp de l'empereur, par suite de malversation avérée, a été condamné à la dégradation, à servir simple soldat et la perte de ses droits nobiliaires.

—Un journal Bégie avait annoncé qu'il était question d'une certaine inscription de 10,000 fr. de rente que M. le baron de R... avait donnée à M. H... membre du conseil d'Etat, le jour du mariage de celui-ci avec la fille du ministre D..., en reconnaissance, ajoutait-on, de la concession du chemin de fer du nord. Le *Courrier Français* avait répété cet article diffamatoire. Il n'y avait pas à se tromper, il s'agissait ici de M. le baron Radschild, de M. Dumont, ministre et de M. J. Hochet son gendre. Ces deux derniers portaient plainte contre le journaliste français, qui fut condamné par défaut. Sur l'appel, les deux offensés se sont présentés comme partie civile. L'éditeur du journal n'a pu donner la preuve des faits qu'il avait avancés et l'on conçoit combien elle devait être difficile à faire, ces sortes d'opérations ne laissant jamais de trace. Le jury a donc rendu un jugement de culpabilité et la cour a prononcé un arrêt qui condamne M. Arnold de Vresse, gérant du *Courrier Français* à dix mois de prison, aux frais et à 10,000 fr. d'amende. Voilà une reproduction qui coûtera cher.

NOUVELLES RELIGIEUSES.—On va construire une église dans l'île de Mazotte, dont la population chrétienne augmente chaque jour.

—L'évêque d'Alger est arrivé au sein de son église et y a reçu le nouveau gouverneur-général. —Trois missionnaires oblates, les pères Lemfo, Bernard jeune et Arnard, sont partis de la mission du Calvaire et vont rejoindre à Lyon trois de leurs confrères avec lesquels ils doivent s'embarquer au Havre pour New-York. De là ils iront évangéliser les sauvages de l'Amérique du Nord; mais ils s'arrêteront auparavant à Montréal et à Bytown, dans le Canada, pour aider dans les soins donnés aux malades du typhus. Peut-être arriveront-ils après que tous les dangers auront disparu; mais ils n'en ont pas moins eu l'intention de s'exposer à tous les périls pour rendre service à l'humanité, et à cette pensée on reconnaît le zèle des missionnaires français.

—S. M. le roi de Sardaigne vient de faire écrire par M. le comte de Castagneto, son secrétaire intime, à M. d'Agar de Bus d'Issudin, une lettre de félicitation au sujet de son ouvrage intitulé: *Motifs déterminants d'embrasser la foi catholique*, comme très propre à ramener les esprits à la foi religieuse, consciencieuse de la religion catholique. Et c'est sans doute à ce titre qu'il a fait offrir au Pape de le soutenir dans la lutte que l'Autriche pourrait entreprendre contre la liberté du saint-père. Nous ne sommes plus au temps où l'Europe permettait à un souverain, quel qu'il soit, de confisquer les Etats et la personne du chef de la religion, au profit de ses intérêts personnels.

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Baume de Wistar.
Maison à vendre.—Jean Hamond.
Départ de la malle du Sud.
Livres Nouveaux.—J. & O. Crémazie.
Assemblée des créanciers de William Sheppard, banquier.
Syndic nommé à la faillite de William Sheppard.
J. G. Ogden.
Assemblée des créanciers de Christopher Flanagan, failli.
Assemblée des créanciers de William et Hugh Cowan, faillis.
Photographie.—M. Carleton.

QUEBEC:

LUNDI 29 NOVEMBRE 1847.

La corporation dans sa dernière séance a passé une résolution par laquelle il est probable que l'on procurera à la ville de Québec une institution pour le besoin se fait vivement sentir depuis longtemps, nous voulons parler d'un hôpital général destiné aux malades appartenant à la cité; particulièrement aux personnes qui pourraient être atteintes du typhus et qui n'ont pas aujourd'hui d'autre refuge qu'au sein même des familles. Dans notre précédent numéro nous avons dit qu'une lettre du gouverneur, adressée aux commissaires de l'hôpital de la marine les autorisant à refuser l'admission dans leur établissement de tout malade n'appartenant pas à l'immigration ou à la marine. Dans la séance de vendredi Son Honneur le maire plaça devant le conseil de ville une lettre de M. Etienne Parent, l'assistant-secrétaire provincial, expliquant les raisons qui avaient exigé cette détermination de la part de l'exécutif, puis suggérant à la corporation d'établir un hôpital de fiévreux. Voici le paragraphe de la lettre qui a rapport à ce dernier objet:

"Si pourtant la corporation de la cité de Québec se décidait à profiter de la permission qui lui a été dernièrement accordée par le département de l'ordonnance d'employer les casernes de cavalerie comme hôpital pour les fiévreux en attendant que la ville puisse faire des arrangements pour l'établissement d'une institution de ce genre sur un pied permanent, et de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à son entretien, Son Excellence serait prête dans ce cas à recommander à la législature de faire, pour aider à son entretien, une allocation annuelle semblable à celles qu'on accorde aux Hôpitaux Généraux dans la Province."

Après la lecture de cette lettre M. Hall, secondé par M. McGie proposa une résolution qui fut agréée, laquelle autorise le comité sanitaire de la corporation d'ouvrir immédiatement les casernes de la cavalerie et d'y faire les arrangements nécessaires pour la réception des personnes de la ville qui pourraient être atteintes de la fièvre.

On sait qu'il avait été déjà voté par le conseil de ville, pour ce même objet, une somme de £1000 par une résolution à laquelle il n'avait pas été donné suite, mais qui se trouve mise en force par la résolution adoptée à la dernière séance. Le conseil a droit aux félicitations des citoyens pour l'énergie qu'il vient de déployer. Il ne reste plus maintenant aux membres du comité sanitaire qu'à seconder par leur zèle la bonne volonté de la corporation.

LES £100,000.

Le gouvernement semble beaucoup plus s'occuper de lui-même dans le moment actuel que de la mise à exécution des lois ou de ce qui intéresse le public. Non content d'avoir d'abord annulé le premier acte qui autorisait l'emprunt de £100,000 pour venir en aide aux incendiés de Québec; non content d'avoir retardé de près de deux ans la distribution de ce secours sur lequel ils ont tous compté, maintenant qu'il semble n'y avoir plus de prétexte possible pour entraver l'effet d'une loi impérieuse, les ministres du jour retardent l'émission des débetures promises et semblent ne faire un pas vers l'accomplissement de leur devoir qu'à mesure qu'ils y sont poussés par des sollicitations importunes des intéressés, oubliant, au milieu de l'aisance que leurs emplois leur procurent, les personnes qui souffrent de leur négligence.

Honorable M. Caron, président du comité nommé pour aider les incendiés à négocier leurs débetures écrit il y a quelque temps à l'administration afin de la stimuler un peu et pour savoir si elle avait chargé quelqu'un de fournir les débetures en échange des certificats accordés par les commissaires. Voici la réponse que l'honorable monsieur a reçue de l'exécutif. On y verra qu'il y a encore un certain nombre de formalités à remplir qui auraient pu être réglées d'avance de telle manière qu'au moment fixé tous ceux qui ont droit à l'emprunt eussent pu recevoir leurs certificats et les échanger de suite pour des débetures. Mais, comme nous l'avons dit, les membres de l'administration s'occupent actuellement beaucoup plus d'eux mêmes que des incendiés:

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 25 novembre 1847.

Monsieur,
En réponse à votre lettre du 19 courant, au sujet des débetures qui doivent être émises en faveur des incendiés de Québec, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que les commissaires nommés pour constater le montant des réclamations respectives, vont être autorisés à livrer les débetures, aussitôt que les parties auront rempli les conditions exigées par la loi; et que les Commissaires, en outre vont être appelés à fournir sans délai une liste de ceux qui sont sur le point de recevoir des certificats, avec le montant alloué à chacun, afin que les débetures soient immédiatement préparées.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
E. PARENT, A. S.

L'hon. R. E. Caron,
&c., &c., &c.

Il paraît presque certain que le conel Gogy, le *galant colonel*, comme l'appellent quelques journaux anglais de Montréal, a été nommé solliciteur-général en remplacement sans doute de M. Turcotte, à qui, dit-on, l'on donnerait la place de M. Barnard, qu'on mettrait ailleurs ou qui se retirerait sur pension. La nomination de M. Gogy prouve mieux qu'aucun autre de ses actes l'avilissement dans lequel est tombé le ministère qui se trouve réduit à donner pour assistant à son procureur-général l'homme même qui, pour l'empêcher d'être élu, s'était présenté aux électeurs comme candidat anti-ministériel. Il y a aussi une autre raison qui montre bien plus encore combien le cabinet actuel méprise l'opinion publique et doit par conséquent en être méprisé, c'est qu'il appelle dans son sein, comme l'un des premiers fonctionnaires de la couronne, un ci-devant officier public que ce même cabinet a destitué probablement pour des motifs suffisants. Dans le cas où il serait vrai que M. Gogy soit placé, il devrait rendre l'indemnité qu'il a reçue pour la perte de son premier emploi. Si la rumeur touchant M. Turcotte se réalisait, cela prouverait d'abord que le barreau des Trois-Rivières est une pépinière inexpuisable de solliciteurs-généraux en herbe qu'on fauche avant le temps; ensuite que M. Turcotte n'est pas très rassuré sur les sentiments des électeurs de ses cinq comtés à son égard. D'après des nouvelles assez authentiques qui nous arrivent, il paraîtrait que le seul endroit où il puisse avoir la moindre chance de se faire élire est la ville des Trois-Rivières... pourvu, ajoute celui qui nous donne ces renseignements, qu'il ne se présente pas d'autre candidat plus respecté. A ce compte-là, comme on le voit, il vaudrait mieux pour lui être *barnardisé*.

Il s'est tenu mercredi dernier une enquête du coroner sur le cadavre d'un enfant trouvé mort, sur la neige, dans la rue du Prince-Édouard. L'autopsie a démontré que l'enfant était âgé d'un mois environ et qu'il est mort de froid après avoir été privé de nourriture; l'estomac et les intestins étaient entièrement vides et indiquaient que le sujet n'avait pas pris d'aliments pendant un ou deux jours avant la mort. Le jury a présenté un verdict dans ce sens. Le corps de l'enfant était enveloppé dans une chemise d'homme mais aucune trace, ni marque n'a pu mettre sur la trace des parents dénaturés qui ont ainsi abandonné la malheureuse petite créature.

Nous avons reçu ordre de suspendre la publication de l'Adresse de M. Ryland aux électeurs de Québec. Il est probable que son ami M. Daly lui aura dit que la dissolution du parlement n'aura pas lieu de quelque temps encore, ce qui pourrait fort bien signifier que la proclamation à cet effet ne se fera pas attendre. Au milieu de tout cela M. Ryland pourrait vraiment s'écrier comme Don Bazile: *Ah! ça qui donc trompe-t-on ici?*

John Grant écuyer, du département des travaux publics du Nouveau-Brunswick employé à conduire l'exploration du chemin de fer entre

Québec et Halifax, s'est égaré dans les bois sans boussole et sans nourriture près des montagnes de Tobique. Il avait quitté la compagnie qu'il dirige pour aller observer d'une hauteur le pays environnant et ne put retrouver sa route. Il erra pendant cinq jours et allait tomber d'inanition lorsqu'il eut l'idée d'attacher son mouchoir de poche à une branche qu'il éleva contre un arbre au bord d'une rivière. Des bûcherons qui descendaient en canot aperçurent ce signal et vinrent savoir ce que ce pouvait être. Ils trouvèrent M. Grant sans connaissance au pied de l'arbre. Après de grands efforts ils parvinrent à le ramener à la vie. Il est dangereusement malade par suite des privations qu'il a éprouvées; on espère néanmoins pouvoir le sauver. Ses compagnons l'avaient cherché dans une autre direction pendant plusieurs jours et avaient envoyé à Frédéricton la nouvelle de sa mort présumée.

Samedi dernier ont eu lieu les funérailles de feu A. Berthelot, écuyer, dont nous avons annoncé la mort dans notre avant-dernier numéro. Les coins du poêle étaient portés par les honorables L. Panet, Caron, Aylwin, Massue, et J. Chabot et G. Vanfelson, écuyers. A la suite du corps nous avons remarqué l'honorable L. H. Lafontaine, genre du défunt, et M. Berthelot de Montréal. Le cortège était des plus nombreux et des plus respectables que nous avons vus à Québec. Ses restes ont été déposés dans un des caveaux de l'église paroissiale après un service solennel.

Nous n'avons pas reçu encore la *Gazette du Canada* de samedi dernier, mais le télégraphe électrique nous apprend ce matin qu'elle ne contient rien d'important. La dissolution est encore ajournée, les uns la reculent jusqu'au mois de janvier, d'autres assurent qu'elle sera proclamée dans un extraordinaire de la feuille officielle vers le milieu de la semaine courante.

Le *Pilot* annonce que l'honorable F. Hincks sera de retour d'Europe assez tôt pour s'offrir comme candidat aux prochaines élections.

La crise monétaire, qui sévit en Angleterre, commence à se faire sentir sur les marchés américains. Une maison de Boston vient de faire faillite pour un montant considérable; un million de piastres, dit un journal.

Nous avons publié dans notre dernier numéro un article de la *Minerve* touchant la candidature de M. le major Campbell, secrétaire privé du gouverneur. Ce monsieur a, depuis, adressé à cette feuille la réclamation suivante, que nous devons en toute justice reproduire aussi:

A l'éditeur de la *Minerve*.

Mille remerciements pour votre beau discours sur mes devoirs comme secrétaire du gouverneur. N'ayez pas peur, mon cher monsieur l'éditeur, je n'ai pas et je n'ai jamais eu la moindre intention ni envie de me présenter aux électeurs ni du comté de Rouville ni d'aucun autre comté ou ville dans le Haut ou dans le Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur l'éditeur,
Votre humble serviteur,
EDMUND CAMPBELL.

Ce 24 novembre 1847.

Les journaux d'en bas contiennent les nouvelles les plus alarmantes sur l'état de misère dans lequel se trouvent certaines parties de l'île de Terre-Neuve. La détresse continuait particulièrement dans les ports. Il s'était tenu diverses assemblées dans le but de solliciter le gouvernement métropolitain de venir au secours des populations pauvres et prévenir la famine dont elles sont menacées.

Le procès des personnes impliquées dans l'émeute sanglante du 12 juillet dernier, dont nous avons parlé dans le temps, s'est terminé le 19 courant par la condamnation de quatorze des accusés à des peines diverses. 4 devront subir un an de travaux forcés au pénitencier, 5 six mois et 5 quatre mois de la même peine.

Nous avons reçu le numéro-spécimen d'un nouveau journal dont le premier numéro paraîtra aussitôt que les agents auront fait parvenir leurs listes au propriétaire M. STANISLAS DRAPEAU, ancien co-propriétaire de l'*Artisan*, du *Mécanicien* et du *Courrier Commercial*. Il a pour titre: L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, *Journal Ecclésiastique, Littéraire, Politique et de l'Instruction Populaire*. Son rédacteur sera J. CRÉMAZIE, écuyer, avocat. Voici la profession de foi politique de la nouvelle feuille, qui se place ainsi au rang des adversaires implacables de l'administration du jour, et à qui, par conséquent, nous souhaitons la bienvenue:

"A la vue de l'exploitation éhontée que le Haut-Canada depuis l'acte d'Union fait du Bas-Canada, il est impossible d'être en faveur de l'ordre de choses politiques actuel du pays; il est impossible de se déclarer le champion d'une administration dans laquelle le Bas-Canada n'est pas représenté, d'une administration que ses amis méprisent, injurient et repoussent; d'une administration qui n'a pas rougi de faire une réponse insolente aux justes réclamations du clergé catholique du Bas-Canada relativement aux biens des Jésuites. Tant que le Bas-Canada ne sera pas représenté dans les communes de la province suivant le chiffre de sa population, il est évident que toujours il sera tenu dans un état d'ilotisme politique, que toujours le Haut-Canada l'exploitera comme par le passé. Nous regardons la modification de l'acte d'Union qui soumet le plus grand nombre à la volonté du plus petit, comme les préliminaires nécessaires et indispensables d'un meilleur ordre de choses. Nous demandons donc pour le Bas-Canada, non-seulement d'être traité comme l'égal du Haut-Canada, mais encore nous insistons sur le droit qu'a le Bas-Canada d'être représenté dans le parlement provincial d'après le chiffre de sa population. Tant que cet acte de justice n'aura pas été fait, nous le disons sans crainte, le système représentatif, le gouvernement responsable, en autant que le Bas-Canada y est concerné, ne seront qu'une déception honteuse, une moquerie sanglante, jetée par la métropole à la face de la population du Bas-Canada. Nous réclamerons pour tous les habitants de cette province la liberté et la justice

deux à tout sujet anglais, quels que soient son origine, sa croyance religieuse ou ses principes politiques."

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publiera une fois par semaine sur une demi-feuille in-octavo. Prix deux piastres par année.

La Sainte-Catherine a été célébrée à Montréal par un bal auquel assistaient le comte et la comtesse d'Elgin et l'épouse de la société de la capitale. Les journaux s'accordent à donner de cette fête la plus brillante description. Le *Herald* dit que S. E. le gouverneur-général a dansé un *reel* écossais avec une grâce et surtout une activité qui ont excité les plus vifs applaudissements de la réunion.

Le *Transcript* de Montréal dit qu'il n'y a rien encore de fait par le parti conservateur pour les prochaines élections, que M. Moffat assure qu'il ne se présentera pas de nouveau, et que M. De Bièvre n'a pas la moindre chance de succès. Le même journal déclare pourtant qu'il y aura contestation.

La malle d'Halifax arrivée hier n'a apporté les journaux d'Europe, venus par l'*Acadia*; il y en avait 32 sacs.

La malle de l'Ouest sera désormais expédiée par terre.

Nous avons reçu ce matin le 9e numéro de l'*Echo de la Presse*, journal que nous n'avions pas vu depuis près d'un mois. Celui que nous avons devant nous contient un nouvel écrit de l'écrivain intelligent qui signe *l'Arbre de la Vallée*. Comme les vues de l'auteur sont propres à tracer une ligne entièrement nouvelle pour beaucoup de ceux qui dirigent aujourd'hui l'éducation primaire dans les campagnes, nous croyons devoir reproduire l'écrit en question dans nos colonnes:

LES CONNAISSANCES LES PLUS UTILES SONT CELLES DONT ON A LE PLUS BESOIN.

M. LE RÉDACTEUR.—Pour que la société retire de l'éducation tous les avantages qu'elle peut lui offrir, il faut que cette éducation soit proportionnée à l'usage que doit en faire chacun de ses membres. Les sciences sont un vaste dépôt où il y a des marchandises pour tous les besoins, des consolations pour toutes les douleurs, des fleurs pour tous les goûts. Mais si l'on donne un habit à celui qui a faim, si on donne du pain à celui qui a froid, si l'on donne un pavot à celui qui veut une rose; si le froid ni la faim ne seront apaisés, ni l'amour pour la rose ne sera satisfait. De même, si celui qui doit consacrer sa vie à cultiver les champs ne puise dans les sciences que l'art de parler et d'écrire correctement et avec élégance, ou de dire avec précision les bornes d'un pays, la situation d'une ville, la quantité d'or qu'on a tirée d'une mine; je suis loin de croire que ces connaissances toutes précieuses qu'elles sont, soient celles qui doivent procurer à sa vie la plus grande somme d'avantages que les sciences peuvent lui offrir. Si le marchand et le mécanicien n'ont étudié que la versification ou les langues latine et grecque, je ne sais si la versification rendra le dernier plus habile dans son art? ou si les mots grecs ou latins apprendront au premier à mieux calculer ses profits et ses pertes? Mais si le mécanicien a étudié les principes de la mécanique; le marchand, les connaissances utiles au commerce; le cultivateur, la partie de la chimie qui a rapport à la composition et à la décomposition des êtres organiques, base et analyse de l'agriculture, s'il connaît les expériences fructueuses que la science a fait faire dans ce bel art, tous trois auront la clef du trésor où ils veulent puiser, tous trois auront pris dans les sciences la part qui leur convient, celle qui doit les conduire à la prospérité. De même, si le magistrat ne voulait étudier que l'agriculture; le prêtre, la mécanique, l'un et l'autre seraient peu propres à remplir les devoirs de leur état. Ainsi donc est-il vrai que les connaissances les plus utiles sont celles dont ils ont le plus besoin et que c'est un contre-sens et une absurdité de vouloir donner à toutes les classes de la société une instruction basée sur les mêmes connaissances. Il est également contre l'intérêt de la société et des individus d'occuper le temps court et précieux de la jeunesse à étudier des sciences qui n'ont que peu de rapport avec l'autre partie de son existence, en négligeant celles dont elle devrait faire plus tard un usage journalier et pratique. C'est pourtant là une de ces funestes inconséquences admises dans la plupart de nos écoles, mais que la raison doit démontrer et combattre.

Dans plusieurs pays, mais particulièrement en Canada, lorsqu'il s'agit de l'éducation du peuple, on se contente d'une éducation générale et indéfinie, en négligeant cette instruction spéciale et pratique adaptée à ses besoins; et voilà pourquoi les sciences pénètrent si difficilement dans les classes laborieuses. C'est un mal qu'on ne guérira jamais si on n'en remonte pas à la cause, ou si on s'obstine à la voir où elle n'est point.

A part la religion, on a semblé croire que la lecture, l'écriture, des notions de grammaire, de calcul, de géographie et d'histoire étaient tout ce que les sciences pouvaient offrir de plus précieux et de plus utile à la masse du peuple ou à tous ces jeunes gens qui ne peuvent recevoir leur éducation dans les grandes institutions collégiales ou académiques. Mais où sont ceux qui ont jamais cherché sérieusement quelle était la valeur des fruits que la masse du peuple pouvait retirer de ces connaissances? qui ont suivi pas à pas les jeunes gens depuis le premier jour de leur étude jusque dans le cours de leur vie? A peine le jeune homme et la jeune fille ont-ils quitté le seuil de l'école et repris le cours des travaux que toutes ces connaissances, dont à peine font-ils usage de temps à autre dans la vie, s'effacent et s'effacent. Ainsi les sacrifices des parents, le temps de la jeunesse, ce printemps de la vie dont les heures sont si précieuses et si pleines d'espérance, ont été sacrifiées pour ne confier que des semences que vont emporter les eaux ou qui ne produiront des fruits qu'à de rares intervalles, que des connaissances qui n'ont que peu de rapport avec la vie de ceux qui les reçoivent, qui ne leur aideront nullement dans leurs travaux, et dont, par conséquent, ils ne sentiront pas l'utilité et qui ne leur feront pas apprécier les bienfaits de

T. CASBY,

A MAINTENANT reçus ses **ACHATS ETENDUS** des premiers marchés de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des États-Unis, et comme ses **MARCHANDISES** ont été choisies avec soin, aux conditions les plus avantageuses, il se sent en état de pouvoir déclarer sans hésitation qu'il n'a jamais offert auparavant un **ASSORTIMENT** comparable à celui qu'il offre aujourd'hui, pour

L'ETENDUE, LE CHOIX ET LA MODICITE DES PRIX.

SON FONDS DE SOIERIES est entièrement nouveau, comprenant des Satins unis, noirs et de couleur, Satinettes, Barathes, Gros-de-Naples, Lustrini, Sarsenettes et Persiennes de toutes couleurs. Satins pour Visites, du noir damassé le plus riche, et baignés. Un assortiment splendide de Chapeaux, Rubans pour bonnets des modes les plus récentes. Denteilles et étoffes de dentelle en grande variété. Cols de Dentelle de Limerick, Cardinales, Collettertes, Mousselines et Cambrics cousus, de toutes sortes.

Un assortiment magnifique d'étoffes et de passes à chapeaux, tout préparés. Patrons de Robes en plaids les plus recherchés, Cachemires, Merinos, Delaines, Cobourgs, Lustrés, Orléans, Gingham et Cambrics. Félisses de Plaids de fantaisie pour enfants. Une immense variété de Guimpes de Soie noire et de couleur, Boutons pour parure et autres garnitures de goût, Glants d'or et d'argent, Franges etc., etc. Chemises toutes faites pour Messieurs, Echarpes, Voiles, Gants, bas et autres articles de tous les genres et de toutes qualités. Etoffes de famille pour deuil.

Un assortiment complet et bien choisi de marchandises pour ménagères à très bas prix. **AU DESSUS DE TROIS MILLE PAIRES DE SOULIERS, BOTTINES ET PANTOUFLES POUR DAMES ET ENFANTS, GARANTIS DES MEILLEURES MANUFACTURES.**

Souliers et Bottines de Caoutchouc Brevetés, américains, perfectionnés et de toutes les grandeurs, Draps américains, Chaussettes de laine, etc. et une grande variété d'autres **MARCHANDISES** utiles dont il disposera à **SES BAS PRIX ACCOUTUMÉS** et pour **ARGENT COMPTANT** seulement.

EN GROS ET EN DETAIL.

Marché de la Haute-Ville, Québec, 29 octobre 1847.

AUTOMNE DE 1847.

Magasin de Pelleteries Anglaises et Britanniques EN GROS ET EN DETAIL,



QUEBEC.

W. S. HENDERSON & CIE.

INFORMENT le public qu'ils ont reçu par le "GREAT BRITAIN et le JOHN BULL" leurs importations étendues de **PEAUX EUROPEENNES ET DE PELLETERIES** de manufacture anglaise qui ajoutées à leur **FONDS CONSIDERABLE** de Pelleteries, fabriquées avec des peaux venant de ce continent comprennent un assortiment qui pour la valeur, l'élégance et la variété rivalisent, ils osent le dire, avec tout ce qu'on peut voir dans l'Amérique Britannique.

LISTE DE LEUR FONDS.

Casques de Castor pour Dames, Recus tout récemment.

- | | |
|--|---|
| Manchons et Bous de véritable martre du nord | Fourrures pour les pieds |
| Do do zibeline de Russie | Peaux d'écureuil |
| Do do martre de roche | 20 Robes supérieures d'écureuil |
| Do do suisses | 50 Do astracans |
| Do do martre française | 1000 Peaux de martre française |
| Do do zibeline anglaise | 709 Do martre de roche |
| Do do musquash | Casques de peaux de castor pour dames |
| Do do queue d'écureuil | Rubans et plumes pour do |
| Do do écureuil de Sibérie | Casques « Union » et « Sovereign » pour messieurs, de |
| Do do Vison de Russie et du Canada | martre du nord, de loutre, de vison, loup marin, neu- |
| Do do Fitch véritable | trix, loup marin naturel, martre teinte, castor lustré |
| Do do Lynx véritable et imitations | rasé, bandes de martre et casques à dessus en drap, |
| Do do écureuil et martre | d'astracan, d'agneau de Russie et de vison. |
| Do do black jennett | 1000 paires, gants et gantelets pour messieurs en loutre, |
| Cardinales d'écureuil | vison, loup marin du sud, neutria et agneau de Russie |
| Do d'astracan | 800 vison, de Russie |
| Do martre de roche | 450 do du Canada |
| Do martre française | Peaux de parchemin de castor |
| Victorines de martre de roche et française | Do de castor lustré |
| Do d'écureuil | Peaux imitation de Russie |
| Do Vison | Do astracan |
| Mitaines et bracelets pour dames, de martre, de Vison, | 100 douz. zibeline anglaise |
| loup marin du sud, neutria et écureuil | 50 do tames |
| Gants de chevreuil doublés | Peaux d'ours |
| Moccasins indiens (souliers sauvages) | Peaux de loutre |
| Raquettes | Do de blaireau |
| Boîtes de fourrure | Gants de kid pour dames doublés en fourrure |
| Peaux pour fonds de carioles | 100 grosses visites de casques |
| Robes de carioles de peaux de loutre | Une grande quantité de boutons et cordons noirs |
| Do do d'ours noir | Peaux de loutre |
| Do do de renard de prairi | Capots de castor pour messieurs, doubles et simples |
| Do do de loup | Capots d'astracan |
| Do do de blaireau | Do d'imitation de vison |
| Robes de buffles | Do loup marin naturel |
| Tabliers de peaux d'ours | Do de peau de buffle |
| Robes pour sièges de derrière | Do do de loup |

Les personnes qui ont besoin de quelqu'un des articles ci-dessus feront bien de visiter cet établissement avant d'acheter ailleurs, vu que les propriétaires qui possèdent les plus grandes facilités dans les marchés anglais et étrangers, sont déterminés à ne pas être dépassés en bon marché par aucune des maisons qui font le même commerce.

On fabrique à ordre toute espèce de fourrures et on fait soit des changements, soit des raccommodages de la manière la plus élégante et avec la plus grande ponctualité.

Tout article dont on ne sera pas content pourra être rendu huit jours après la vente.

PAS DE SECOND PRIX.

Québec, 15 octobre 1847.

UNE ECONOMIE DE 40 POUR CENT AU MOINS.

A L'EMPORIUM DE

W. BENJAMIN ET CIE.

Marchands Tailleurs sur le principe des paiements au comptant,

VIS-A-VIS LA RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

EN annonçant l'arrivée du plus grand assortiment de vêtements tout faits qui ait jamais été importé en Canada, les propriétaires de cet établissement osent appeler l'attention particulière à leur assortiment d'habits d'affaires, de chasse et d'hiver. Aussi à leur variété infinie de Pantalons, Vestes, etc., le tout des manufactures de Londres et réunissant l'Economie, la nouveauté et la durée.

Leur fonds contient aussi des gants et bas pour messieurs; chemises, cols, écharpes, mouchoirs de poche de soie, châles etc., etc. Et comme tous les articles sont marqués à des taux très modérés il est impossible de dévier dans les prix.

L'établissement en question sera conduit par des personnes compétentes; et les messieurs qui donneront des ordres pour des effets pourront choisir au milieu d'un assortiment extrêmement étendu de draps superflus, étoffes pour vestes, deskins etc., et tout article dont on ne sera pas satisfait pourra être changé.

Québec, 8 octobre 1847.

ARRIVAGES DE

Pelleteries Nouvelles, Manteaux,

Velours, Chapeaux de Castor pour Dames, Tapis, etc., etc.

CHEZ H. BENJAMIN,

MARCHE DE LA HAUTE-VILLE, QUEBEC.

EN annonçant la réception des articles ci-dessus, aussi bien que d'autres marchandises adaptées, à la saison actuelle et à celle qui approche, le soussigné doit prévenir les acheteurs que jamais auparavant son fonds de marchandises n'a été si rempli de nouveautés ni ne s'est composé d'un assortiment aussi complet et qu'il continuera à recevoir des marchandises par les bâtiments qui arriveront encore. Il appelle aussi l'attention particulière du public sur le bas prix de tous les articles qu'il offre cette année et qui est dû à l'état de perturbation dans lequel sont tous les marchés en Angleterre, et il invite l'attention des acheteurs sur l'avantage de se trouver les premiers. Son assortiment de Pelleteries manufacturées est extraordinairement étendu et contient tous les articles en cette ligne.

Les salles destinées à l'exposition des NOUVEAUTES, des MANTEAUX etc., seront ouvertes LUNDI prochain.

On a besoin, comme assistants de deux jeunes gens sachant parler les deux langues.

Québec, 1er octobre 1847.

COMPAGNIE COLONIALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Capital £500,000 Sterling.

Le soussigné ayant été nommé agent de la compagnie ci-dessus se fera un devoir de recevoir toutes les demandes d'assurance ou de fournir tous les renseignements qu'on pourra désirer.

Bureau sur le quai de Gillespie, Basse-Ville.

W. BENNET, Québec, 8 novembre 1847.

AVIS.

EST donné par les présentes que les directeurs de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et la navigation Intérieure de Montréal ont résolu de retirer leur agent à Québec et cessant de ce jour d'effectuer des assurances dans cette cité.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leurs polices ou renouvelé leurs reçus du bureau principal, confirmant ceux que l'agent de Québec a donnés, les recevront en s'adressant au ci-devant agent de la Compagnie J. G. IRVINE Ecuyer.

WILLIAM MURRAY, Directeur, Québec, 6 novembre 1847.

LES SOUSSIGNES OFFRENT A VENDRE.

34 CAISSES de madecire et de Sherry

24 do Port, Claret et Sauterne.

G. E. H. GIBSON. Québec, le 3 novembre 1847.

AVIS.

A UNE assemblée du BUREAU DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU TELEGRAPHIE ELECTRIQUE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE SEPTENTRIONALE, tenue le 21 courant dans cette cité il a été

RESOLU - QU'UN VERSEMENT de £2. 10s courants pour chaque action de £10, soit maintenant demandé aux propriétaires ou aux actionnaires de cette association; et que le dit versement soit payable à CHARLES GETHINGS Ecuyer, trésorier de l'association au bureau de la Branche de la Banque de la Cité, à Québec, LUNDI le VINGT SEPT Décembre mil-huit cent quarante-sept - et qu'avis de cette demande soit donnée dans le Québec Mercury et le Canadian, (deux journaux qui se publient à Québec,) par l'insertion de la présente résolution.

Par ordre, W. KIMLIN, Secrétaire.

Association du T. E. A. B. S. Bureau, de l'Association, Québec, 25 octobre 1847.

AVIS.

La sollicitation de quelques citoyens, M. Th. Hamel artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toute fois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire, soit à sa demeure No. 6 Rue St-Flavin, Haute-Ville, soit chez MM. les Libraires de cette ville, où il sera déposé des listes à cet effet.

Souscription ci q sch Bings. F. VEZINA. Québec, 25 octobre 1847.

Operations sur les Yeux et les Oreilles.

LE DR. J. A. CADWELL, OCULISTE ET AURISTE de Montréal, est arrivé à Québec pour affaires professionnelles et a pris des chambres à l'Hôtel d'Albion.

S'étant consacré pendant longues années exclusivement à cette branche de la profession, le docteur C. se sent avec confiance en état de rendre des services essentiels aux sourds et aux aveugles de Québec, et peut être consulté entre 8 heures du matin et 5 heures de l'après-midi pour toutes les maladies qui affectent l'OEIL ou l'OREILLE soit simples ou formidables.

Il insère sans douleur des YEUX ARTIFICIELS qui feront tous les mouvements naturels de l'oeil sain et dont il garantira la parfaite ressemblance. Il guérit et redresse en quelques secondes les YEUX LOUCHEs OU DE TRAVERS par une opération très simple.

J. A. CADWELL, M. L. Oculiste et Auriste. Québec, 22 octobre 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON a besoin d'un instituteur bien recommandé pour la paroisse de St. André, s'adresser sur les lieux à

P. LAPOINTE, AL. FRASER. 8 octobre 1847.

JEAN MICHEL PFEIFER,

(ARRIVÉ D'ALLEMAGNE.)

Facteur d'Instruments de Musique,

ACCORDEUR DE PIANOS, ETC., ETC.

S'étant récemment établi dans cette cité, muni des outils et appareils complets, est en état de solliciter le patronage public avec des garanties suffisantes, qu'il donnera satisfaction entière à ceux qu'il lui confieront la confection la réparation ainsi que la mise en accord des pianos et autres instruments de musique.

Les ordres envoyés à son atelier rue St. Joachim, faubourg St. Jean, tout vis-à-vis de l'école des enfants, ou chez M. Molt, organiste, rue Ste. Angèle, recevront l'attention la plus prompte.

Québec, le 8 octobre 1847.

POELES.

LES soussignés reçoivent maintenant leur assortiment annuel de Poêles du Canada qu'ils offrent à vendre, consistant en—

182 poêles doubles de 3 pieds
76 do simples do
100 do doubles de 2 1/2
60 do simple do

—AUSI—
210 Poêles simples de 27, 24 et 20 pouces
MOORE, GRAINGER & Co. Québec, 16 août 1847.

AVIS AUX MANCHONNIERS.

Le soussigné a l'honneur d'offrir.

1475 IMITATIONS de mantes

600 boas

1250 casques de fourrure de grandeurs assorties

Ces fourrures sont toutes bien conservées et de la meilleure qualité et étaient destinées à une maison en gros, mais sont offertes aujourd'hui à la concurrence publique. Si on les demande elles seront vendues à des prix extrêmement bas et en lots à la commodité des acheteurs.

J. W. FOUNDEN, Courtier, allée de Bell. Québec, 6 août 1847.

A LOUER,

A Berthier, comté de Bellechasse.

UNE maison spacieuse, très avantageusement située pour le commerce et occupée comme telle depuis 23 ans. Elle est à la proximité du havre de Berthier, d'où partent les goélettes et autres embarcations, ce qui rend ce poste favorable à l'établissement d'un hôtel. Elle est située sur le chemin de poste, à l'embranchement des chemins de St. François et St. Pierre. Elle a 45 pieds sur 26 avec cave, remise, 10 places de chevaux, jardin, four, fournil et autres dépendances, commodités pour magasin, hôtel, etc.

Pour plus amples informations s'adresser à Jos. BLAIS, propriétaire, sur les lieux, ou à

L. E. BLAIS, rue de la Couronne, St. Roch. 1er septembre 1847.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est donné par les présentes qu'un Dividende Semi-annuel de TROIS pour cent a été déclaré ce jour sur le montant du capital et que le dit dividende sera payable à la banque le ou après le 1er décembre prochain.

Le livre pour le transport des actions sera fermé du 15 novembre jusqu'au 1er décembre.

Par ordre du Bureau

NOAH FREER, Caissier. Québec, 3 novembre 1847.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu John Jordan, Ecuyer, ci-devant commis de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, et en dernier lieu, bourgeois, résidant à la Pointe-des-Monts, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la succession du défunt, de les transmettre, dûment attestées, le plus tôt possible, à son bureau, Basse-Ville de Québec, rue Notre-Dame, et ceux qui doivent à la dite succession, d'avoir à liquider leurs comptes sans délai.

VITAL TETU. Québec, 8 octobre 1847.

LIBRAIRIE

ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE.

Rue la Fabrique,

LES soussignés ont ouvert un magasin dans la maison ci-devant occupée par Madame CARWELL, où l'on trouvera constamment en vente, tous les articles de librairie, articles de goût, Gravures, Lithographies de divers formats et qualités, parfumerie de Lubin, Maugeuet et Courdry de première qualité, papeterie de luxe et de Bureau, Ornaments en verre, et en ALAÏRE, Boîtes chinoises, Jouets d'enfants, Musique, etc., etc.

J. & O. CREMAZIE. Québec, 18 octobre 1847.

SEL.

Le soussigné offre à vendre:

450 SACS de gros Sel.

A. J. MAXHAM. Québec, 21 octobre 1847.

DEPOT D'HORLOGES, MIROIRS DE TOUTS GENRES

Jouailleries Montres, etc., etc., de

ANSELME HARDY,

No. 8, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Le se flatte de fournir au dépôt susdit tout ce qui appartient à cette branche à tous ceux qui désireront bien l'encourager, à des prix les plus réduits.

Québec, 22 octobre 1847.

L'ORIENT,

OU

VOYAGE

En Egypte, en Arabie, en Terre-Sainte,

en Turquie, et en Grèce.

PAR M. LEON GINGRAS,

A vendre par

FRÉCHETTE & FRÈRE.

Québec, 22 septembre 1847.

CAFÉ.

A vendre par les soussignés:

900 SACS d'une qualité supérieure et

qui viennent d'être débarqués Ex Holo,

de Rio Janeiro, en droite ligne.

PICKERSGILL, TIBBITTS & Co.,

rue Dalhousie. Québec, 16 juillet 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS,

60 BOITES Chocolat

150 caisses Vin de Porto, Sherry et claret

Vin de Porto et Sherry en Pipes, en octaves et

en quartans de qualité supérieure

20 caisses Genièvre

Cassonade brillante

50 sacs Café

50 caisses Thé trankay

100 barils de Moutarde

100 ballots de Tabac evandish fin

200 ballots Harengs frais de Digby

500 quarts Harengs du printemps

—AUSI—

Un assortiment de peinture, de poterie et de verrerie.

McKAY & CASSELS. Québec, 9 juillet 1847.

ARCHITECTURE.

J. P. M. LECOURT, Archi-

ecte et Ingénieur civil,

Rue Buade n° 29, vis-à-vis du Chien d'Or.

Québec, 26 mai 1847.

A VENDRE,

Par les soussignés:

SIX BALLOTS Fil à Saumon (meil-

leur qualité)

10 dito Fil à Loup-Marin

2 dito Fil à Harengs

1 dito Lignes à Cordeau, qualité supérieure

2 dito Lignes à Morue

10 dito Peaux de Mouton (Bazils)

2 dito Russie à Chaloupe de Pilote

20 caisses Chapeaux Satin, depuis 7/6 à 20s.

Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine

Clous et Vitres

LES SOUSSIGNÉS ACHETENT DES SCRIPS.

PELLIETIER ET FRÉCHETTE.

Québec, 13 avril 1847.

Les soussignés offrent à vendre:

QUELQUES caisses de SOULIERS DE

CAOUTCHOUC brevetés

Quatre do do do communs

G. & H. GIBSONE. Québec, 7 avril 1847.

A VENDRE,

250 BOITES Thé Noir

50 paniers Vitres de Crown Glass

boîtes et demi-boîtes Vitres communes de grandeurs assorties

40 quarts Verrerie

60 barils Peintures bleue et verte

2 balles Tapis

6 caisses Chapeaux

45 caisses Vins, Rouge, Hermitage, et Claret et Margeaux

80 quarts Huile de Balise et de Morue

90 balles Cordages de grosseurs assorties

90 quarts Truite saumonée, Morue, Hareng et Poisson mariné

1000 quarts Morue sèche et Morue Saint Pierre

1200 barils Blanc de plomb

1800 boîtes Savon de Liverpool

GEO. BURNS SYMES & Co., Québec, 12 février 1847. rue Saint-Pierre.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nesbitt.

WILLIAM DANIEL. Québec, 4 août 1847.

ADRESSES D'AFFAIRES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 7s. 6d. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

DIVERSES BRANCHES.

O. LAPARIÈRE, Peintre, Vitrier, rue St. Eustache N° 24.

Québec, 18 octobre 1847.

THOMPSON Coutelier et Fabricant d'instruments de Chirurgie 57 Rue St. Jean vis-à-vis du cimetière protestant Répare la coutellerie et les instruments de chirurgie.

J. BURROUGHS, Avocat, bureau n° 9, rue Haldimand, près de la Cour de Justice. Québec, 16 août 1847.